

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BEAUVAIS - 6001 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 09/07/2024 - 2954 - 2004 B 00142 - 453 017 055 - AB CONCEPT

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		SARL AB CONCEPT		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		5 RUE MAIDSTONE		60000 BEAUVAIS			
SIRET		4 5 3 0 1 7 0 5 5 0 0 0 1 4					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent* 12			
				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 3			
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions			
		1		2			
				Net			
				3			
ACIIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012		
			Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles*			028	030	533 940	19 019
	Immobilisations financières* (1)			040	042		
	Total I (5)			044	048	533 940	19 019
ACIIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	052		
		Marchandises *		060	062	2 192 928	2 192 928
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	790	790	
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	070	9 678	4 528
			Autres* (3)	072	074	16 195	16 195
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	086	3 713	3 713	
	Charges constatées d'avance*		092	094			
	Total II		096	098	2 223 305	4 528	
	Total général (I + II)		110	112	2 757 245	23 547	
PASSIF				Exercice N NET			
				I			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	220 000		
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126	22 000		
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves	{	dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (13)	132			
	Report à nouveau			134	625 260		
	Résultat de l'exercice			136	31 566		
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142	898 826		
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	5 450		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	825		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	13 121		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169		169	7 657	172	10 447	
	Comptes courants d'associés			173	1 617 630		
	Autres dettes			175	187 398		
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III			176	1 834 872		
Total général (I + II + III)				180	2 733 698		
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	533 940
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

AB CONCEPT

SARL au capital de 220 000,00 euros

Siège social : 5 RUE MAIDSTONE
60000 BEAUVAIS

RCS n°453 017 055 - RCS BEAUVAIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 24 MAI 2024

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre à 9 heures, au siège social.

Le soussigné Monsieur BEURIER Albert, associé unique, de la société AB CONCEPT, société à responsabilité limitée au capital de 220 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur BEURIER Albert, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2023.

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce.
- Délégation de pouvoir.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'associé unique approuve l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 31 566,31 Euros.

L'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.



L'associé unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 31 566,31 Euros formant un résultat affectable de 31 566,31 Euros, l'associé unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau 31 566,31 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des précédents exercices.

Décision N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce

L'associé unique, après avoir établi le rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, prend acte de l'absence de telles conventions.

Décision N° 4 - Délégation de pouvoir

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Fait à Beauvais,
Le 24 mai 2024.

Monsieur BEURIER Albert
Associé unique

